

Chers Parents,

Monsieur RICARD, Directeur, les Enseignants et le Personnel vous souhaitent la bienvenue dans notre communauté éducative.

Nous espérons que le contenu de ce dossier vous donnera les informations nécessaires à la connaissance de notre école, en vue de nous confier l'éducation de votre enfant, en collaboration avec vous-mêmes.

J.L. RICARD

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Externat – Demi-pension

🔔 **Accueil dès 7h30**

📖 **Etude possible jusqu'à 18h00**

Sur l'ensemble du Collège, un protocole pour les enfants présentant des troubles d'apprentissage du langage (dyslexie) est mis en place.

DANS TOUT LE COLLEGE, 1^{ère} langue vivante obligatoire : ANGLAIS.

En 6^e : un thème différent pour chaque classe et une classe bi langue **anglais/ espagnol.**

En 5^e, 4^e et 3^e : un thème par niveau

✓ **En 5^e : option facultative LATIN**

✓ **En 4^e : une 2^{ème} langue vivante obligatoire : **Espagnol.****

Option facultative : LATIN.

✓ **En 3^e : option facultative LATIN**

Horaires des cours :

Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Et le Mercredi de 8h à 12h (4^e et 3^e uniquement)

CONTRAT DE VIE AU COLLEGE

Je soussigné(e),, qui vais entrer en classe de
..... au Collège St Jean à Perpignan,
 en Septembre 201..
 à la date suivante ____ / ____ / ____

déclare avoir lu et bien pris note du contenu du « REGLEMENT INTERIEUR A L'USAGE DES
ELEVES DU COLLEGE » qui est inclus dans mon dossier d'inscription. Je m'engage à respecter ce
contrat et dans le cas contraire, sais que je m'expose aux sanctions prévues pour chaque manquement.
Je m'engage également à respecter mes affaires scolaires ainsi que celles des autres élèves.
Je m'engage aussi à respecter les autres sur la cour de récréation, en particulier entre 12h et 13h30.

Fait à, le20

Signatures obligatoires :

DU PERE :

DE LA MERE :

DE L'ELEVE :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

1	Dossier d'Inscription dûment complété et signé au verso
2	Copie des vaccinations et rappels obligatoires (copie du carnet de vaccinations- vérifier que le nom de l'enfant est bien noté sur la copie)
3	Copie intégrale du livret de famille
4	2 photos d'identité
5	Pour les élèves entrant en 6ème, l'avis de passage en 6ème (inutile pour les redoublants)
6	La copie des 3 bulletins trimestriels de l'année en cours et des 3 de l'année précédente. Faire parvenir obligatoirement en fin d'année, le bulletin du 3ème trimestre mentionnant l'avis de passage.
7	Un certificat de radiation (exeat) est demandé pour les redoublants de 6ème, les élèves entrant en 5e, 4e et 3e: A demander à l'établissement actuel en fin d'année scolaire. (Les élèves venant de CM2 n'ont pas à fournir de certificat de radiation).
8	Engagement à respecter le règlement signé par la famille <u>et</u> l'élève
9	<u>Pour les parents divorcés</u> : fournir la partie du jugement de divorce précisant à qui sont confiées la garde et la responsabilité de l'enfant
10	40 € de frais de dossier (non remboursables) ✂ Etablir le chèque à l'ordre de l' "Ogec St Jean"
11	Un certificat de Baptême ou photocopie du livret de famille catholique

Le dossier est à nous retourner sous **QUINZAIN** afin de confirmer votre demande d'inscription.

Le certificat de radiation ainsi que le dernier bulletin mentionnant l'avis de passage devront obligatoirement nous parvenir en fin d'année scolaire (juin) pour que l'inscription soit définitivement enregistrée.

➤ Sur tout courrier, merci de préciser : Nom- prénom et classe demandée.

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

L'établissement scolaire SAINT- JEAN sous contrat d'association

D'une part

ET

Monsieur et Madame
Demeurant à.....
Représentant(s) légal (aux) de l'enfant
Désignés ci-dessous «les parents»

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par les parents au sein de l'établissement scolaire SAINT- JEAN, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement scolaire SAINT- JEAN s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire 2014-2015

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents sur la fiche d'inscription.

Article 3 - Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant en classe de..... au sein de l'établissement scolaire SAINT- JEAN pour l'année scolaire 2014-2015 après accord de passage par les autorités compétentes.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Les parents reconnaissent expressément avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement scolaire SAINT- JEAN et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement financier(*) annexé au présent contrat. NB : (*) Le règlement financier comporte les tarifs de l'année scolaire en cours. Ceux-ci seront réactualisés l'année suivante.

Les parents s'engagent également à ne pas entraver l'action éducative et pédagogique de l'établissement, à ne pas dénigrer l'établissement et la communauté éducative, à ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para et périscolaires (1^{er} secours, poterie, expression corporelle, danse, tennis, cinéma, maison de l'Europe, sorties scolaires, fournitures scolaires ...Activités culturelles et sportives) et l'adhésion volontaire à l'association APEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Les tarifs sont réactualisés tous les ans, en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.

Article 5 - Assurances

L'établissement souscrit un contrat groupe (dépliant disponible à l'accueil) qui couvre l'ensemble scolaire et les élèves pour leurs activités scolaires et extra scolaires du 1^{er} septembre au 31 août de l'année scolaire.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

6-1 Dégradation et perte de vêtements

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation de vêtements

Article 7 - Durée et résiliation du contrat

Le présent contrat conclu pour l'année scolaire est renouvelé par tacite reconduction d'année en année. Il pourra être dénoncé par écrit par l'une ou l'autre des parties, **avant le 31 mai de l'année scolaire en cours.**

Les parties disposent d'un délai de rétractation sans préjudice de ses termes de huit jours suivant la signature du présent contrat. Au-delà, il recevra pleinement application et produira tous ses effets.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation.

En effet, une année scolaire se prépare longtemps à l'avance et suppose notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif l'engagement de dépenses et d'investissements financiers, matériels et humains.

Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement hors communauté d'agglomérations,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Changement dans la situation de famille (séparation, décès, maladie grave de l'élève...)
- Tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 31 mai. La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique), après règlement de la cotisation.

Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition des parents, l'établissement est autorisé à filmer et photographier l'enfant, à reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux de l'école, site Internet, intranet et supports nécessaires pour faire connaître l'établissement, et ce, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Maternelle propreté

Conditions médicales pour une scolarisation en Maternelle :

- L'enfant doit avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière, en particulier diurne.
- L'enfant ne peut pas porter de couches, il ne sera pas scolarisé tant que cette propreté ne sera pas acquise.

Article 10 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement.

A Perpignan, le

Signature du chef de l'établissement
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature des parents
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Du Père

De la Mère



DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Année d'entrée dans l'établissement

S'inscrit en classe de :

ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

INSCRIPTION

M. ou Mme père mère

(nom, prénom)

de l'enfant

(nom, prénom)

demande son inscription en classe de

Régime : externe
 $\frac{1}{2}$ pensionnaire

Adresse :

Téléphone fixe : Liste rouge : OUI NON

Téléphone portable mère : Téléphone portable père :

E.Mail :

Situation des parents : Mariés Séparés Divorcés Remariés Célibataires
Veuf (ve) Autre

Responsable Légal :

Nom du payeur si différent :

Observations en cas de problèmes juridiques : (joindre l'ordonnance du juge)

.....

.....

Etablissement précédent :

Classe :

Redoublement : OUI NON Si oui, quelle classe ?

Sports/ Loisirs :

Difficultés scolaires :

Difficultés psychologiques :

Suivi par (donner le nom du médecin, pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste...) :

.....

SANTE DE L'ELEVE

Allergies alimentaires :
Allergies à certains médicaments :
Traitements suivis :
Handicap :
Maladie :
Nom, adresse et téléphone du médecin qui suit votre enfant :
.....
.....

VIE RELIGIEUSE

Baptisé : OUI NON Date :
1^{ère} Communion : OUI NON Date :

Paroisse actuelle :
Un cours de catéchèse, culture religieuse est assuré en 6^{ème}
(Joindre un certificat de Baptême)

PARENTS

	PERE	MERE
NOM :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Profession :
Nom, adresse et téléphone du travail :

FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille :

<u>Nom prénom des Frères et Sœurs</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Etablissement fréquenté</u>

AUTORISATIONS

Vous serez automatiquement abonné à une revue Lasallienne en classe de CP et 6^{ème}.

Merci de nous informer si vous souhaitez poursuivre cet abonnement sur les années suivantes de sa scolarité en école et en collège. Oui Non

M. ou Mme autorise l'établissement à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions relatives aux soins médicaux, s'ils sont déclarés nécessaires par un médecin.

J'autorise l'établissement à communiquer aux associations de l'enseignement catholique (APEL)

*mon adresse personnelle oui non

*mon numéro de téléphone oui non

Je m'engage à signaler rapidement tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse.

Fait à, le

Signatures

Père :

Mère :

Tuteur :

Consultation

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e) M ou Mme Responsable légal)

Autorise par la présente : L'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement à photographier ou filmer ou interviewer dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives :

L'enfant

Né(e) le à

et à reproduire, diffuser et publier ces photographies (films, enregistrements, interviews...) dans un cadre pédagogique sur les supports suivants :

- Les journaux de l'institution.
- Presse (revues du réseau Lasallien)
- Site internet, intranet.
- Supports nécessaires pour faire connaître l'établissement (Exemples : Plaque, Affiches, Photos de classe ...)
- Audio-Vidéo, Télévision
- Support numérique à destination des familles des élèves.
- Grand écran (Voyages, Sorties, Kermesses, manifestations : sportives, scolaires, culturelles, religieuses et pédagogiques)

Je suis informé(e) que cette prestation et cette déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est donnée pour une durée de (15) années à compter de la signature de la présente.

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Responsable légal de l'enfant

L'enfant

LES ARRHES

40€ pour un externe 80€ pour un demi-pensionnaire.
Les arrhes seront rendues à la fin de la scolarité de l'enfant à St Jean. **Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année, les arrhes restent à l'école (sauf en cas de mutation des parents).**

M. Mme

Responsable de (s) l'enfant (s).....

Verse la somme de en espèce ou chèque.

Perpignan, le signature :